

## Appel d'offre 2021 pour l'attribution de trois contrats doctoraux

Dans le cadre de la campagne 2021 de recrutement des doctorant.e.s contractuels, le collège des écoles doctorales lance un appel d'offre pour l'attribution de trois contrats doctoraux pour une intégration dans un laboratoire de l'université.

### Financement

- Ces contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel.
- L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorant.e.s recruté.e.s. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par le bureau de la recherche et des études doctorales (BRED) de l'Université.

### Procédure

- Le collège des écoles doctorales votera l'attribution de ces allocations doctorales le 15 novembre 2021.
- Les doctorant.e.s recruté.e.s devront s'inscrire en thèse à l'ED Erasme ou à l'ED Galilée.
- Les candidat.e.s seront auditionné.e.s devant le jury le lundi 8 novembre 2021.
- S'il y a plusieurs candidatures, un classement (priorités) sera demandé à la direction du laboratoire.
- Un.e directeur.rice ou un.e co-directeur.rice de thèse bénéficiant déjà d'une allocation doctorale dans cadre du concours 2021 des écoles doctorales ne sera pas prioritaire.
- Les candidat.e.s ayant concouru à un contrat doctoral 2021 de l'ED Galilée ou de l'ED Erasme ne seront pas prioritaires.
- Les sujets de thèse à l'interface des deux écoles doctorales seront privilégiés.

### Dossier de candidature

- Le dossier de candidature devra être fourni en version électronique (un seul fichier en format pdf) et envoyé au BRED ([responsable-bred@univ-paris13.fr](mailto:responsable-bred@univ-paris13.fr)), sous couvert de la direction du laboratoire (en copie du mail), au plus tard le **mardi 2 novembre 2021**.
- Le dossier devra contenir les éléments suivants :
  - Le descriptif du projet de thèse (2 pages maximum). Si le projet se fait dans le cadre d'une collaboration nationale ou internationale, la contribution scientifique de chaque partenaire devra être précisée. En cas de co-direction (HDR) par deux membres du même laboratoire, un argumentaire explicitant la contribution/complémentarité de chaque co-directeur.rice devra être apporté.
  - Une lettre argumentée de la direction du laboratoire soutenant le projet.
  - Le CV détaillé du/de la candidat.e.
  - Le diplôme ou l'attestation de réussite du Master 2 ainsi qu'une attestation du classement de l'étudiant.e, s'il est établi par les responsables du Master (non nécessaire si l'attestation de réussite indique cette information). Si le Master 2 est en cours, fournir *a minima* le relevé de notes du 1<sup>er</sup> semestre avec le classement de l'étudiant, s'il est établi par les responsables de Master.
  - Le nombre d'allocations doctorales de l'Université obtenues par le/la directeur.rice (et le/la co-directeur.rice) de thèse depuis les 3 dernières années.
  - Le nombre de doctorant.e.s actuellement encadrés par le/la directeur.rice (et le/la co-directeur.rice) de thèse en précisant s'il s'agit d'une direction pleine (100%) ou d'une co-direction (50%). Se reporter au règlement intérieur de chaque ED pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par l'ED.

La vice-présidente de la commission recherche  
Pascale Molinier

